

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 16 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 16 février, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX. En raison de la situation sanitaire sont réunis en présentiel uniquement les présidents de commissions. Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur le permettant, les conseillers délégués ont participé en visioconférence.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; Yvon LE MOIGNE ; Christian PRIGENT

Etaient présents en visioconférence :

PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ;

Excusés : PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; SCOLAN Marie-Thérèse

Arrivées de Elisabeth PUILLANDRE et Hervé RANNOU à 10h



DELBU2021-02-024 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES DE LA COMMUNE DE BEGARD

Par convention en date du 8 avril 2015, le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Bégard a approuvé le renouvellement d'une convention relative à la mise à disposition de bâtiments et des services techniques de la commune de Bégard au profit de la communauté de communes du Pays de Bégard pour une durée de cinq ans. Les services techniques municipaux assuraient l'entretien des espaces verts de la maison de la petite enfance, de l'ancienne gendarmerie, ainsi que l'entretien du camping de la MJC et de la maison des associations ; ces prestations étaient évaluées pour un montant forfaitaire de 40 000 €.

La convention étant échue au 31 décembre 2019, il y a lieu de la prolonger sur l'année 2020 par voie d'avenant.

Le renouvellement de cette convention sera revu cette année afin d'en adapter les termes et le contenu au nouveau fonctionnement de l'agglomération et de revoir la délimitation de son périmètre d'intervention.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- **D'approuver l'avenant de prolongation de la convention de mise à disposition de bâtiments et des services techniques de la commune de Bégard au profit de l'agglomération ;**
- **D'autoriser le Président à signer cet avenant.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président, Vincent LE MEAUX

